

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION LILLE. 104, Rue de Paris PARIS. 43, Bd Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

de Roubaix

Liberté

MERCREDI 9 JANVIER 1932. BUREAUX: ROUBAIX, 45, rue de la Gare, 45. TOURCOING, 3, rue Fidèle Lehoucq. Directeur: Eug. GUILLAUME.

LA CRISE ÉCONOMIQUE

LA QUESTION DES SALAIRES des Mineurs du Nord et du Pas-de-Calais

CE QUE DIT M. MAES, Président de la Fédération Syndicale des Trois Bassins

On a pu lire hier la lettre par laquelle le Comité des Houillères du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais, dénonçait pour la date du 31 janvier prochain, la convention qui réglait actuellement les salaires des ouvriers mineurs des trois bassins.

Nous avons demandé à M. MAES, président de la Fédération Syndicale des trois bassins, son impression sur ce geste des Compagnies Minières dont la gravité n'a certainement pas échappé à nos lecteurs.

Voici les déclarations que nous a faites le représentant qualifié des organisations syndicales de notre région :

Il est impossible de toucher aux salaires

« La lettre des Compagnies Minières, vous devez le comprendre, ne nous a pas surpris. Dès qu'on a vu la décision de s'attaquer aux salaires des mineurs devait être prise et il est évident qu'elle ne pouvait pas au mot d'ordre suivant lequel les entreprises ont l'intention de faire supporter par les travailleurs le poids de la crise.

« Son attitude nous a donc trouvés prêts à la riposte et, avant toute chose, je tiens à déclarer que nous ne sommes pas disposés à prendre simplement bonne note de la décision du Comité des Houillères et de l'entier sans broncher.

« Nous y sommes d'autant moins disposés que nous connaissons à fond la situation de l'industrie charbonnière et les responsabilités de chacun dans la gravité qu'on lui a laissée prendre.

« Je dis « qu'on lui a laissé prendre », car il aurait suffi pour remédier à cette situation de mesurer l'effort à faire et, l'ayant mesuré, de le faire sans hésitation, courageusement, énergiquement. On ne l'a pas voulu. Nous n'y sommes pour rien, et on reconnaît cela, après quelques temps nous avons fait tout ce qui était en notre pouvoir pour réclamer une action vigoureuse, logique, coordonnée.

« Je ne répéterai pas ce que j'ai maintes fois exposé et je ne reprendrai pas par là détail le programme que nos organisations syndicales avaient mis sur pied pour atténuer les effets de la crise charbonnière en France.

« Au lieu de nous écarter, on a préféré continuer à suivre une politique du moindre effort dont on voudrait maintenant faire payer aux autres les résultats.

« Du côté des Compagnies, on a investi des capitaux énormes dans des entreprises qui ne paient plus et cette immobilisation des réserves, faite surtout pour dissimuler les gros bénéfices des années prospères, leur crée des embarras de trésorerie dont elles font maintenant état. Si leur imprudence, leur mégalomanie les a conduites là, c'est à elles seules qu'elles doivent s'en prendre et non à leurs ouvriers.

« Du côté du Gouvernement dont les discours regorgent de bonnes intentions, nous avons trouvé une carence à peu près totale : témoin la lettre que j'écrivais hier encore au président du Conseil. Cette carence dans la protection se double d'une inaction complète en face de la vie chère qu'on laisse se perpétuer sans paraître comprendre que tant que le coût de la vie ne baissera pas — et il est loin de baisser, quoiqu'on dise — il est matériellement impossible de toucher aux salaires. Porter atteinte aux salaires des mineurs déjà frappés par le chômage, dans les conditions actuelles de l'existence serait une véritable monstruosité.

La baisse des salaires dans la Métallurgie de Roubaix-Tourcoing

UN TIERS-ARBITRE PRÉSIDENT LA COMMISSION MIXTE PREVUE PAR L'ADDORD LIVAL

M. Langeron, préfet du Nord, a reçu, d'une part, de la Chambre syndicale patronale métallurgique de Roubaix-Tourcoing et de l'Union des Syndicats confédérés de la métallurgie, et d'autre part, de la Chambre syndicale patronale des environs et du Syndicat-Tourcoing et de l'Union des Syndicats de la métallurgie, une communication lui demandant de désigner un tiers-arbitre chargé de présider la commission mixte prévue par l'accord du 23 juillet dernier, qui doit examiner les propositions de modifications dans les conditions générales du travail ou du salaire.

M. Langeron a demandé à M. Gervois, inspecteur divisionnaire, s'il était disposé à vouloir bien remplir cette mission.

En conséquence, M. Gervois va entrer en relations avec les organisations intéressées.

LA SITUATION DANS LE TEXTILE ARMENTIEROIS

La situation semble moins bonne qu'il y a quinze jours dans la région d'Armentières, malgré un arrêt de dix jours pour de nombreuses usines. Une usine employant environ 220 personnes avait fermé ses portes, une autre, une date indéterminée et on croyait à une fermeture provisoire. On apprend maintenant qu'il s'agit d'une fermeture définitive. Tous les employés ont reçu leur préavis et la matière première qui restait en magasin a été envoyée pour être expédiée dans d'autres régions.

Les bâtiments industriels, qui sont très vastes, seront, paraît-il, aménagés pour une filature de jute. Mais comme la crise se fait aussi fortement sentir dans cette catégorie du textile, il est à craindre que l'ouverture de cette usine ne se fasse pas de sitôt.

Dans un important tissage, où le chômage partiel sévit fortement, la direction va imposer un chômage de quinze jours à tous les ouvriers, mais à l'usage de rôle.

« A Nieppe, un petit tissage situé route nationale avait fermé ses portes avant la Noël. Les quelques ouvriers qui étaient occupés dans cette usine ont été informés que la réouverture est reportée à une date ultérieure.

« A La Gorgue-Estaires, la situation n'est pas meilleure qu'à Armentières. On prévoit la fermeture d'un tissage pour un temps indéterminé.

DES CHÔMEURS ONT MANIFESTÉ HIER A DENAIN

Les chômeurs ont manifesté hier matin à Denain. Vers 11 h. 30, environ deux cents ouvriers ont quitté la mairie où se trouve la permanence du comité des chômeurs et ont formé un cortège qui a évolué dans les rues de Villars, Lazare-Bernard et d'Anzin. Des cris ont été poussés sur tout le parcours de la manifestation.

Rue d'Anzin, le cortège s'est dispersé sans aucun incident.

L'heure des responsabilités

C'est pour tenir un langage net et clair que les organisations syndicales du Nord, d'Anzin et du Pas-de-Calais, enver-

LA LIAISON AÉRIENNE Paris-Hanoï

Les aviateurs Codos et Robida ont décollé hier matin, à 5 h. 35, de Marignac, en direction d'Athènes. Ils



CODOS ET ROBIDA (W. W. Ph.)

ont confirmé qu'ils espéraient atteindre Hanoï dimanche. Les conditions météorologiques sont favorables.

Les aviateurs Codos et Robida sont arrivés à Athènes le 17 h. 15 (heure locale) ; ils repartiront ce matin à 8 h.

Lavail et Faivre poursuivent leur vol vers l'Éthiopie

Poursuivant leur voyage vers l'Éthiopie, à bord de leur avion de journaux, les aviateurs Lavail et Faivre ont quitté Casablanca hier matin. Ils sont arrivés à l'Aérodrome d'Oran à 12 h. 45. Ils sont repartis à 15 heures pour Alger où leur atterrissage s'est effectué à 17 h. 30.

Une tentative de liaison Paris-La Nouvelle Delhi

L'aviateur américain Reynolds a quitté l'aérodrome du Bourget hier matin à 10 h. 40, en vue de réaliser, à bord de son petit avion amphibie, 139 CV, le voyage Paris-La Nouvelle Delhi.

Au siège de pilotage de l'appareil a pris place l'Américain Assolant, qui accompagnera le pilote américain jusqu'à Naples. La première étape de ce voyage est Marseille via Dijon.

L'équipage a atterri à Bron à 15 h. 12. Il se séparera ce matin.

SANGLANT DRAME DE LA JALOUSIE A DRANCY

Un ouvrier originaire de Lille a tué son frère parce qu'il avait détruit son foyer

A la suite d'une discussion survenue vers 6 heures du soir, devant le numéro 4 de la rue Michel-Hoguardy, Drancy, M. Gustave Bulckaen, toupilleur, demeurant rue Hoche, à Drancy, a été tué d'un coup de revolver par son frère Marcel Bulckaen, né à Lille, le 29 mars 1897, reprochant à son frère Gustave, né en 1902, d'avoir détruit son foyer en séduisant sa femme, née Yvonne Luce. Marcel Bulckaen avait dû divorcer en février dernier.

Hier matin, étant avec son fils Raymond, âgé de 9 ans, il rencontra son frère Gustave qui se rendait à son travail et l'abattit d'un coup de revolver, puis lui asséna plusieurs coups de pied et de poing.

La victime, Gustave Bulckaen, expira à 11 h. 50. Les deux frères furent aussitôt conduits à l'hôpital de Drancy. Le corps du défunt a été transporté dans la chambre mortuaire du commissariat.

JALOUSIE ENTRE FRÈRES

L'énigme menée d'abord par le commissariat de Saint-Denis-Sud, puis par celui de Pantin, est débarrassée d'une crise de jalousie que s'est donnée Marcel Bulckaen, né le 29 mars 1897, à Lille, a tué son frère Gustave, âgé de 30 ans, toupilleur, quoique le meurtrier prétende que, si l'acte a été commis, c'est par peur de sa victime qui croyait armée et qui l'avait menacé de mort à plusieurs reprises.

C'est en 1916 que la famille Bulckaen, qui, auparavant, demeurait à Lille, était venue s'installer à Paris, chassée par l'invasion. Les deux fils ont eu à se partager leur mère dans la capitale, s'étaient bien tôt au travail l'un comme menuisier, le second comme toupilleur. Après la guerre, Marcel Bulckaen s'était marié avec une demoiselle, Yvonne Luce, dont il eut trois enfants âgés aujourd'hui de 11, 9 et 8 ans.

Il y a un peu plus d'un an, Marcel Bulckaen apprenait que sa femme et son frère entretenaient des relations coupables. Furieux et désespéré, le mari parvint à obtenir de sa femme et de son frère des aveux écrits de leur adultère. Puis il se donna à une action en divorce et chassa sa femme qui alla se placer comme bonne à Saint-Brice, en Seine-et-Oise. Quant aux enfants, il les envoya tout d'abord au patronage Robet, dans l'île-et-Villiers. Puis, le 16 décembre dernier, les fit revenir dans la région parisienne, mais au lieu de les prendre avec lui, 14, avenue Michélet, à Saint-Ouen, il préféra les faire élever par sa mère qui demeure 25, rue Calot, à Saint-Denis.

HAINÉ INEXORABLE

Cependant, Gustave Bulckaen, loin d'éprouver des remords d'avoir traité son frère, avait au contraire conçu une haine violente contre celui-ci à qui il reprochait de lui avoir extorqué une lettre reconnaissant sa faute. Au dire de Marcel Bulckaen, son cadet l'aurait même menacé à plusieurs reprises, lui disant : « Que je ne te rencontre jamais ou je te fais ton affaire ». Depuis ce moment, Marcel ne sortait plus jamais sans revolver, car il redoutait son frère, beaucoup plus grand et plus solide que lui et qu'il croyait toujours armé.

Rue d'Anzin, le cortège s'est dispersé sans aucun incident.

LE BUREAU AUXILIAIRE DE LA FOSE-AUX-CHÊNES

Vu l'étendue du territoire de Roubaix l'administration des postes, pour éviter l'embouteillage du bureau central et pour éviter de longs déplacements à la population a établi des bureaux auxiliaires dans différents quartiers de la ville.

L'un d'eux est situé rue de la Fosse aux Chênes et un personnel nombreux placé sous les ordres de Mme MAUGIN, directrice, effectue toutes les opérations postales.

Cette artère de la ville est très fréquentée et, au matin au soir, c'est un va-et-vient continu de passants et de véhicules de toutes sortes. Elle est le point de liaison entre la place de la Fosse aux Chênes et la Grand'Place, ce qui explique son importance.

C'est ce bureau auxiliaire qui devait être hier soir le terrain des exploits de bandits audacieux, décidés à ne reculer devant rien et à faire usage de leurs armes contre quiconque voudrait mettre empêchement à leurs desseins.

« Haut les mains ! »

La journée de mardi tira à sa fin et à 19 heures, comme d'habitude, Mme Maugin ferma la porte d'entrée du bureau dont les employés restent à leur poste jusqu'à 22 h. pour leur état de caisse où pour expédier les derniers sacs de courrier.

C'est ce détail ne devait pas être ignoré des bandits et c'est certainement l'instant qu'ils attendaient pour commettre leur forfait. Une circonstance vient d'ailleurs faciliter leur exploit.

En effet, la porte était à peine fermée que deux employés de « La Liberté » frappèrent à l'extérieur pour se faire ouvrir et déposer, à l'intérieur du bureau un volumineux courrier.

Les bandits profitant de ce moment, pénétrèrent dans le couloir précédant le bureau et se cachèrent dans un coin sombre. Quand la porte d'entrée fut refermée derrière les deux employés, ils sortirent de leur cachette et revolver au poing, après avoir tiré un coup de feu, ils firent irruption dans le bureau en criant « Haut les mains ! »

Poussant une porte de séparation, ils tirèrent tout le personnel en respect sous la menace de leurs armes et l'un des bandits, profitant de cet instant d'émoi, sauta vers la caisse, empocha les liasses de billets de banque qui y trouvaient et fit quelques pas arrière. Avant de les laisser déposer sur une table, il les déchira, probablement pour enlever leur contenu.

Pendant ce temps, Mme Maugin, directrice du bureau qui n'avait pas perdu son sang-froid appuya sur le bouton de la sonnerie électrique reliant le bureau de poste au poste central de police alertant ainsi les agents.

« Alerte ! »

Un audacieux acte de banditisme, qui rappelle celui commis il y a peu de temps à la recette postale de Maroq-en-Barœul, a été perpétré hier soir à ROUBAIX, au bureau de poste auxiliaire de la rue de la Fosse-aux-Chênes.

Vers 19 heures, au moment où on fermait les portes, deux individus qui s'étaient dissimulés dans le couloir ont fait irruption dans le bureau, revolver au poing et menaçant le personnel qu'ils tiraient en respect, ils se sont emparés d'une somme de 50.000 francs, puis ils se sont enfuis.

Des jeunes gens qui se trouvaient à la porte du bureau de poste ont crié « Alerte ! »

Deux de ceux-ci, les cyclistes Devoghal et Desfontaines se rendirent rapidement à cet appel et furent rejoints peu de temps après par M. de la Chassagne de Sereys et l'agent Régier.

Leur rapide exploit terminé, les bandits prirent la fuite par la rue Saint-Antoine.

AUDACIEUX EXPLOITS DE BANDITS A ROUBAIX

Deux hommes armés ont assailli un bureau de poste et ont emporté une somme de 50.000 francs

Ils ont protégé leur retraite à coups de revolver sans blesser personne de leurs poursuivants

Des témoins affirment qu'il s'agit d'Ovaere et Kristiaens qui opèrent dans les mêmes conditions à la Recette auxiliaire de Maroq-en-Barœul

Un audacieux acte de banditisme, qui rappelle celui commis il y a peu de temps à la recette postale de Maroq-en-Barœul, a été perpétré hier soir à ROUBAIX, au bureau de poste auxiliaire de la rue de la Fosse-aux-Chênes.

Vers 19 heures, au moment où on fermait les portes, deux individus qui s'étaient dissimulés dans le couloir ont fait irruption dans le bureau, revolver au poing et menaçant le personnel qu'ils tiraient en respect, ils se sont emparés d'une somme de 50.000 francs, puis ils se sont enfuis.

Des jeunes gens qui se trouvaient à la porte du bureau de poste ont crié « Alerte ! »

Deux de ceux-ci, les cyclistes Devoghal et Desfontaines se rendirent rapidement à cet appel et furent rejoints peu de temps après par M. de la Chassagne de Sereys et l'agent Régier.

Leur rapide exploit terminé, les bandits prirent la fuite par la rue Saint-Antoine.

La chasse aux bandits protégent leur retraite à coups de revolvers

Dès qu'ils s'éclaircissent, un employé sortit du bureau et cria « Au Secours ! » et « Au Voleur ! » Entendant ces cris, deux courageux jeunes gens : MM. Marcel Maugin, 19 ans, employé, 56, rue Domballe et Désiés Lefebvre, 19 ans, rue du Collège, 183, se lancèrent sur les traces des fuyards.

Se voyant poursuivis, ces derniers firent usage de leurs revolvers et, par deux fois, des coups de feu éclatèrent dans la nuit. A l'angle des rues Saint-Antoine et du Nouveau-Monde, l'un des bandits se retourna et recommanda aux poursuivants de ne plus bouger, sans quoi.

Ils reprirent ensuite leur course par les rues du Nouveau-Monde, de l'Ommelet, Villars et la place de la Nation, où les deux jeunes gens perdirent définitivement leur trace.

L'obscurité qui règne en cet endroit fut favorable aux bandits et il a été impossible de savoir dans quelle direction ils avaient disparu.

Toutefois, un détail intéressant est à signaler. Au cours de cette poursuite éfrénée, l'un des bandits perdit sa casquette ainsi qu'une somme de 200 fr., composée d'un billet de banque de cent francs et de deux de cinquante francs.

« C'est Ovaere et Kristiaens ! »

M. de la Chassagne de Sereys, commissaire de police du 4^e arrondissement, commença sans tarder son enquête. Celle-ci permit d'établir des points d'une extrême importance sur l'identité des individus ayant commis le forfait. Il semble certain qu'il s'agit de Kristiaens et Ovaere, c'est-à-dire deux des individus qui, avec la complicité de Bryon et Braçaval (ces deux derniers actuellement sous les verrous) attaquèrent d'une façon identique la recette auxiliaire de Maroq-en-Barœul.

(Lire la suite en deuxième page)

14 mineurs ensevelis dans une mine allemande

Un éboulement qui s'est produit, dans la mine de Karsten-Zentrum, à Bentzen, a détruit une partie des fondations et enseveli quinze mineurs. Les travaux de sauvetage permettent de retirer un mineur indemne, lorsqu'à 20 h. 30 un deuxième éboulement vint compromettre les efforts des sauveteurs.

On ne sait encore ce qu'il est advenu des quatorze mineurs qui restent sous les décombres.

LE RÉVEIL ILLUSTRÉ EST PARU

IL PUBLIE : Une deuxième liste de gagnants de son Concours du plus Beau Roman-Cinéma. — Une coutume qui tombe en désuétude : La fête des Rols. — Un roman-cinéma : Le chant du marin. — La vie du cinéma : D'où viennent les boyaux des spectacles cinématographiques américains. — Les étreintes malencontreuses. — Au cours d'hiver ? — Nouvelles de partout. — Four connaître son fiancé ! — Rions un peu ! — Potins de la Mode, etc.

Voir également ses photos d'actualité sur : Un enfant prodige. — Un coup d'œil sur la Mode. — Une jeune musicienne. — Soldat et camaraderie féminine. — La fabrication de l'or. — Les sports d'hiver, en 1930, etc.

Voir dans ce numéro la troisième partie de son

CONCOURS de la plus belle 1^{re} page

Plus de 12.000 fr. de prix

Le Numéro de 16 pages 0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

LE DRAME DE BEUGNIES ÉVOQUÉ DEVANT LE TRIBUNAL D'AVESNES

Henri FONTENELLE, ce jeune mari qui fusilla sa femme, a, hier, maintenu sa version de « l'accident »

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

C'est une affaire lamentable, un drame navrant mais dont les circonstances restent encore obscures, qui a été évoqué hier devant le Tribunal correctionnel d'avesnes.

Le 14 novembre dernier, à 18 h., Henri Fontenelle, un jeune manœuvre de 21 ans, a tué sa femme d'un coup de fusil.

Quel fut le geste du mari ? Aucun témoin pour le dire. Le colère a-t-elle

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.

Les déclarations que va faire ce témoin, M. Bernard Théophile, sont cependant si importantes pour l'orientation des débats que M. le président

le-Château : il travaillait comme vevrier et était marié depuis quatre ans. Et voici le premier témoin, le témoin principal mais qui fut au cours de l'instruction quelques dépositions qui furent infirmées par d'autres personnes, ce qui le rend bien moins intéressant.